

Goniobates agassizi

Autor(en): **Blanchet, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletins des séances de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **6 (1858-1861)**

Heft 47

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-252654>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

contours et les nervures de la feuille indiqués, on les calque de nouveau sur une feuille de papier végétal non verni et au moyen de la mine de plomb ordinaire. Il est facile de compléter les détails qui auraient échappé. Lorsque la roche est assez dure, il y a avantage à commencer par renforcer au crayon les contours et les nervures sur l'empreinte fossile elle-même, car on ne voit guère toutes les nervures à la fois, mais elles apparaissent successivement et selon l'éclaircissement. Une fois le calque terminé, un peu de mie de pain rend au fossile son aspect primitif.

GONIOBATES AGASSIZI.

Par M. R. Blanchet.

(Séance du 18 janvier 1860.)

Monsieur Agassiz a tracé, au chapitre 31 de son grand ouvrage, pag. 17, les caractères du genre *Myliobates*, il a divisé ce genre en *Myliobates*, *Ætobates*, et *Zygobates*.

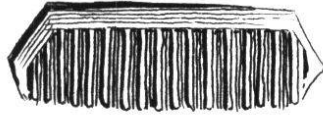
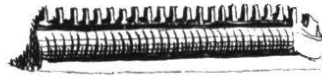
Nous possédons en Suisse et dans le canton de Vaud, l'*Ætobates arcuatus*, Ag. et le *Zygobates Studeri*, Ag.; ces deux espèces se trouvent quelquefois dans le grès de la Molière. Cette dernière espèce a été figurée dans le *Piscium querelae et vindiciae* de Scheuchzer, au bas de la planche 3, sous le nom de *mandibula cujusdam piscis*. Je crois que c'est aussi ce *Zygobates* qui est représenté dans l'ouvrage de Razoumowsky, histoire naturelle du Jorat, tome second, planche 1, figures 1, 2 et 3.

M. Agassiz n'a pas figuré ces espèces suisses; il mentionne un assez bel exemplaire de l'*Ætobates arcuatus* dans la collection du Musée de Berne, mais il a déterminé ces deux espèces dans ma collection particulière.

L'année dernière (1859) Mr. Agassiz est venu à Lausanne; je lui ai fait voir un bel exemplaire de mâchoire de poisson que je croyais appartenir au genre *Ætobates*: ce fossile avait une certaine analogie avec l'*Ætobates sulcatus*, Ag. figuré planche 46, N^{os} 4 et 5 du grand ouvrage sur les poissons; mais M. Agassiz me dit: cette mâchoire appartient à un nouveau genre que j'ai publié sous le nom de *Goniobates*; je n'en connais point en Suisse.

L'état de sa santé ne lui a pas permis de s'occuper de la détermination ultérieure. Examinant donc seul ce nouveau fossile, je trouve que les chevrons, arrondis dans le genre *Ætobates*, sont coudés, presque à angle droit, dans le nouveau genre. La suture des pièces se fait au moyen d'une dentelure régulière et sur un plan incliné d'avant en arrière: la partie inférieure de la mâchoire est tout-à-fait lisse.

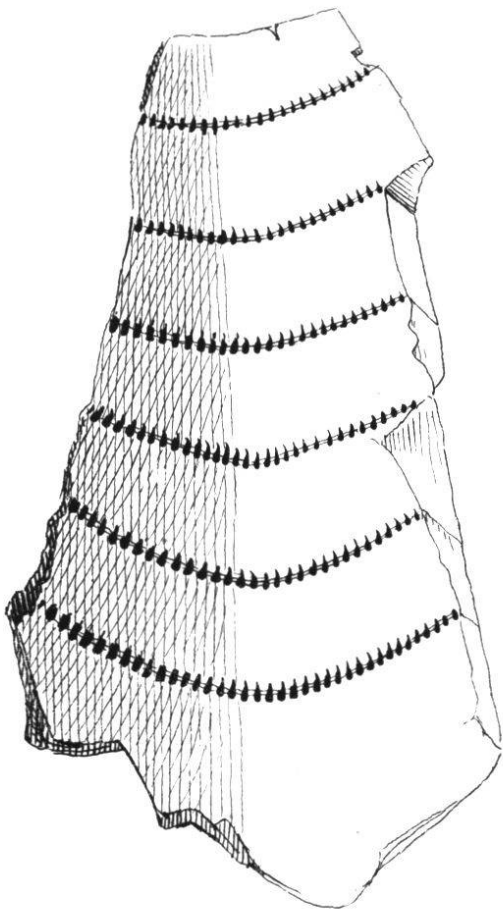
II. c.



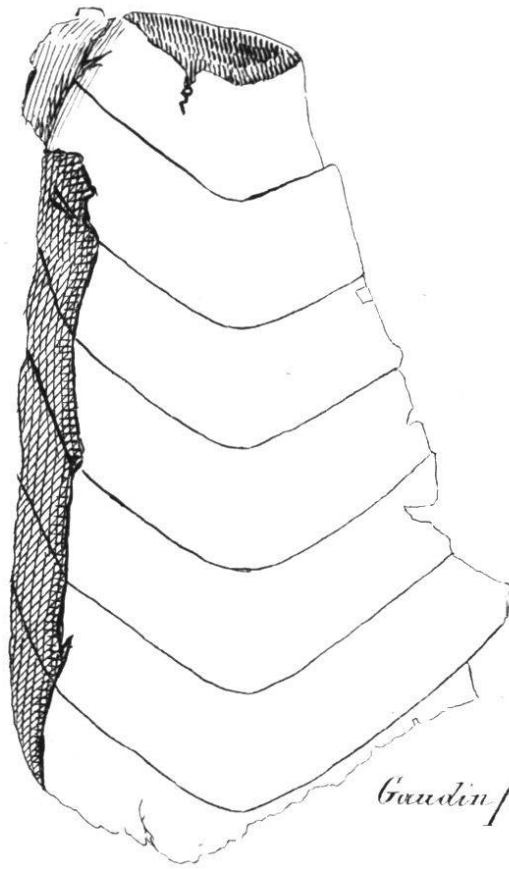
II. b.



II. a.



I. b.



I. a.

Gaudin sep

I. Goniobates Agassizi. (Blanchet)

Cette espèce étant nouvelle, je lui donne le nom de *Goniobates Agassizi*, en l'honneur de mon ancien ami. Elle a été trouvée dans le grès de la Molière; dans la même localité et à la même époque on recueillait des fragments de mâchoire inférieure de *Dauphin*; ces fragments ne sont pas assez bien conservés pour être reproduits.

L'autre espèce figurée appartient au genre *Miliobates*; c'est probablement une des plaques dentaires centrales de *M. jugalis* ou *M. toliapicus*, planche 4 de l'ouvrage d'Agassiz. Cet exemplaire est parfaitement conservé, il peut donner aux géologues une idée précise de la forme de ces dents qui sont fréquentes, mais ordinairement roulées et dans un mauvais état de conservation.

On voit très bien que la partie antérieure de la dent s'appuie sur la dent placée devant elle, les dents latérales et postérieures entrent dans une espèce de rainure que l'on observe autour de cette dent; la partie inférieure est couverte de lamelles qui se fixaient dans la partie cartilagineuse de la mâchoire.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

- I, a. Mâchoire de *Goniobates*, vue en dessus.
 I, b. Partie inférieure de cette mâchoire, côté qui repose sur les cartilages.
 II, a. Plaque dentaire de *Miliobates*.
 II, b. Partie inférieure de cette plaque.
 II, c. La même, vue de profil.



NOTE SUR L'ACIDE HYPERMANGANIQUE.

Par M. H. Bischoff, professeur.

(Séance du 16 mai 1860.)

Dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences (voir Comptes-rendus 1860, n° 14), M. Phipson annonce que l'acide hypermanganique n'existe pas et que ce qu'on a pris pour de l'hypermanganate de potasse KOMn^2O^7 n'est que du bimanganate KOMn^2O^6 . M. Phipson n'a pas fait connaître le moyen qu'il a employé pour déterminer le rapport entre le manganèse et l'oxygène.

Il existe pour cela un moyen simple et sûr, c'est de déterminer exactement la quantité de manganèse contenue dans un certain volume d'une dissolution de cette combinaison, dont le titre a été établi au moyen d'une dissolution de sel ferreux.

Si l'acide hypermanganique existe on devra trouver entre les équivalents du manganèse et du fer le rapport de 1 à 5; si M. Phipson a raison, le rapport de 1 à 4.